



prestation compensatoire et liquidation de communauté non validée

Par **phil1384**, le **05/03/2010** à **07:45**

bonjour

mon divorce a été prononcé j ai été condamné a payer 50000 EUR de prestation compensatoire a madame payable en une seule fois alors que le juge a refusé d homologuer la liquidation de communauté qui a été faite par un notaire designé par le tribunal et demande a ce que un deuxieme notaire soit nommé est ce normal ???? alors que l argent est bloqué chez le notaire et que madame ne s est jamais présenté chez le notaire et fait preuve d une mauvaise foi evidente ! du coup j ai fait un appel cantonné de la decision en demandant que le projet de liquidation soit homologué pour pouvoir m acquitter de cette dette

ma question est la suivante :

ais je bien fait ? a quoi je m expose puisque je ne dispose pas de cette somme actuellement ?